Elaboration de la future stratégie française sur l’énergie et le climat

**Qui êtes-vous ?**

Je m'appelle Aurélien Gay.

Au sein du ministère de la Transition Écologique, je suis en charge de la coordination, du suivi et de l'élaboration de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

**La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie c’est quoi ?**

La PPE, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, instaurée en 2015 par la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte, est l'outil de pilotage de la politique énergétique de la France.

La PPE actuelle a été adoptée en avril 2020 et couvre deux périodes de cinq ans : 2019-2023 et 2024-2028.

La PPE fixe les priorités d'action et les mesures à mettre en œuvre par la France sur la prochaine décennie pour réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre et atteindre la décarbonation complète de l'énergie en 2050, conformément à l'objectif de neutralité carbone à cette échéance.

**Quels sont les grands objectifs de la PPE ?**

La PPE est un document de planification stratégique articulé autour de deux grands leviers.

Le premier, c'est de réduire notre consommation énergétique et ce, dans tous les secteurs.

Pour y arriver, on a notamment mis fin à la vente des véhicules thermiques à horizon 2040.

À renforcer l'efficacité énergétique dans le bâtiment, que ce soit pour les constructions neuves ou pour la rénovation du bâti existant.

Le second levier, c'est de diversifier et de continuer à décarboner notre mix énergétique.

En réduisant la part des énergies fossiles, en développant massivement les énergies renouvelables, et en réduisant la part du nucléaire.

**Comment diversifier notre mix énergétique ?**

D'ici à 2028, la PPE prévoit la réduction de 35 % de la consommation primaire d'énergies fossiles : charbon, pétrole et gaz par rapport à 2012.

Pour le charbon, l'objectif de réduction atteint même 80 %.

La diversification du mix électrique est essentielle pour rendre le système électrique plus résilient face à de possibles aléas, comme par exemple le prix des énergies fossiles ou les événements climatiques.

La PPE prévoit un soutien public sans précédent pour promouvoir et développer les énergies renouvelables.

La PPE prévoit le doublement des capacités de production entre 2017 et 2028.

Pour la filière biogaz, la PPE prévoit un soutien financier de près de 10 milliards pour accompagner son développement.

La PPE prévoit également la réduction à 50 % de la part du nucléaire dans le mix électrique en 2035.

La PPE prévoit également la fermeture des quatre dernières centrales fonctionnant au charbon.

**Et concrètement en 2023 ?**

En 2023, la PPE, ce sera : 2,5 millions de logements rénovés depuis fin 2018.

Plus d'un million de moyens de chauffage remplacés par des moyens de chauffage plus performants.

1,2 million de véhicules particuliers électriques ou hybrides rechargeables en circulation.

Les deux réacteurs nucléaires de Fessenheim arrêtés.

Et plus de 200 000 sites photovoltaïques en autoconsommation.

**Et la suite ?**

La PPE doit être révisée tous les 5 ans.

Et la prochaine PPE couvrira la période 2024-2033.

Cette PPE sera précédée d'une loi de programmation qui fixera les grands objectifs de la politique énergétique et climatique.

Cette loi devra être adoptée d'ici mi-2023 et la PPE adoptée par la suite dans un délai d'un an soit d'ici mi-2024.